



Comité syndical du 15 juin 2020

DELIBERATION N° 20-011

Objet : Actualisation du montant de l'adhésion à l'AVICCA.

Le quinze juin deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
5 JUIN 2020	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
22 JUIN 2020	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
22 JUIN 2020	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
Publication ou notification :	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
22 JUIN 2020	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération 16-014 du 24 mars 2016 relative à l'adhésion du Syndicat à l'AVICCA,
Vu le rapport n°20-011,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE que le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique est adhérent à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) ;

DECIDE de verser à l'AVICCA une cotisation annuelle ne pouvant dépasser 6 500 € ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat mixte ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique